

Bruxelles, le 8 octobre 2019
(OR. en)

12590/19

SOC 640
EMPL 484
ECOFIN 841
EDUC 393

NOTE

Origine:	Comité de la protection sociale
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Défis sociaux majeurs: messages clés du comité de la protection sociale établis sur la base de l'examen annuel du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale - Approbation

Les délégations trouveront ci-après les messages clés établis sur la base de l'examen annuel du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale et de l'évolution des politiques de protection sociale mis au point par le comité de la protection sociale le 20 septembre 2019, en vue de leur approbation par le Conseil EPSCO lors de sa session du 24 octobre 2019.

Le rapport complet figure dans le document 12590/19 ADD 1.

Les profils des pays dans le cadre du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale (SPPM) annexés au présent rapport figurent dans les documents 12590/19 ADD 2-3.

Messages clés

- 1. Dans l'accomplissement du mandat que lui confère l'article 160 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le comité de la protection sociale (CPS) a élaboré à l'intention du Conseil son rapport annuel sur la situation sociale dans l'UE et sur l'évolution des politiques dans les États membres,** en se fondant sur les dernières données et informations disponibles. Sur cette base, le CPS met en exergue les conclusions et les priorités communes ci-après, qui devraient orienter les travaux préparatoires en vue de l'examen annuel de la croissance de 2020.
- 2. L'UE continue de connaître une croissance économique et a récemment atteint des taux d'emploi records,** avec plus de 240 millions de personnes exerçant un emploi. Le mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale (SPPM) permet de constater **une poursuite de l'amélioration, à présent plus marquée et plus étendue, de la situation sociale,** qui témoigne également de l'incidence positive des politiques de l'UE et des États membres au cours des dernières années.
- 3. En 2017, plus de 5 millions de personnes ont cessé d'être exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE).** Les trois dimensions de l'indicateur AROPE ont connu une amélioration: ces dernières années, de réels progrès ont été réalisés en matière de réduction de la proportion des ménages en situation de privation matérielle grave ou (dans lesquels (pratiquement) personne n'occupe un emploi et, pour la première fois depuis la crise, il a été constaté en 2017 une baisse notable des chiffres de la population exposée à un risque de pauvreté. Les améliorations récentes se sont également traduites par une diminution du degré de pauvreté et, pour la première fois depuis la crise de 2008, par un léger recul des inégalités de revenus.
- 4. Dans presque tous les États membres, les revenus des ménages ont connu une augmentation** qui correspond à la poursuite des hausses des taux d'emploi, notamment chez les travailleurs âgés, ainsi qu'à la poursuite des baisses du chômage de longue durée. Cela a entraîné une plus grande croissance des revenus pour la population en âge de travailler.

5. **Malgré les évolutions positives récentes, il reste peu probable que l'on atteigne l'objectif de la stratégie Europe 2020 consistant à diminuer de 20 millions le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.** Les taux de pauvreté et d'exclusion sociale demeurent un problème qui se pose dans toute l'UE, en particulier parmi les enfants et les jeunes adultes, ainsi que pour les personnes handicapées, les minorités ethniques et les migrants, qui rencontrent également davantage de difficultés pour accéder à l'éducation, aux services sociaux et au marché du travail. Des disparités subsistent entre les États membres, avec des pays qui continuent d'enregistrer des taux d'exposition des personnes au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale plus élevés qu'en 2008.
6. **Bien que les évolutions soient principalement positives, certaines tendances négatives ont été observées au cours de la période la plus récente.** Près d'un État membre sur trois présente une nette détérioration dans les taux de risque de pauvreté concernant les membres de ménages où (pratiquement) personne n'occupe un emploi, ce qui montre que les prestations sociales ne permettent toujours pas systématiquement de réduire les risques de pauvreté, notamment parmi les ménages particulièrement vulnérables. La hausse des revenus de la population en âge de travailler a entraîné un rééquilibrage dans la répartition des revenus et une baisse du revenu relatif des personnes âgées, qui étaient relativement bien protégées pendant la crise.
7. **Dans une perspective à plus long terme, peu d'États membres montrent une amélioration des indicateurs relatifs à la distribution des revenus** (à savoir ceux relatifs aux inégalités et à la pauvreté monétaire relative) par rapport à 2008. La montée des inégalités de revenus s'est accélérée dans de nombreux États membres au cours de la crise, et cette tendance n'a commencé à s'inverser qu'en partie, avec un décalage par rapport aux autres indicateurs en matière sociale et d'emploi. Cet aspect met en évidence la nécessité de faire en sorte que les politiques mettent davantage l'accent sur la correction des effets redistributifs. Parmi les autres domaines où les indicateurs montrent une situation nettement plus défavorable dans de nombreux États membres, on peut citer un risque accru de pauvreté pour les membres de ménage où pratiquement personne n'occupe un emploi et l'aggravation de la profondeur de la pauvreté ainsi que, dans une moindre mesure, l'augmentation du pourcentage de travailleurs pauvres. En rapport avec ce phénomène, une baisse de l'incidence des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté a été observée dans certains États membres, ce qui peut être révélateur de lacunes dans l'adéquation des prestations sociales.

8. **La nécessité de rendre la reprise économique plus inclusive demeure un sujet de préoccupation important.** Les investissements sociaux demeurent essentiels et les efforts de réforme doivent être renforcés eu égard, notamment, aux incertitudes quant aux futures perspectives économiques¹. Il convient que l'adéquation et la viabilité des systèmes de protection sociale et d'inclusion sociale demeurent des principes régissant la conception des politiques dans tous les domaines concernés. Dans ce contexte, le **socle européen des droits sociaux** devrait servir de boussole pour orienter les efforts aux niveaux de l'Europe et des États membres.
9. **Dans le même temps, les sociétés et les marchés du travail européens évoluent rapidement.** Des possibilités et défis d'un nouveau genre, qui découlent de la mondialisation, du progrès des nouvelles technologies et des évolutions démographiques, exercent une pression supplémentaire sur les systèmes de protection sociale et rendront d'autant plus nécessaire de veiller à ce que les travailleurs disposent des compétences appropriées.
10. **L'inclusion active demeure un cadre d'action très utile pour relever les défis du marché du travail à l'avenir et tenir compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté, de l'exclusion sociale et des inégalités.** Il convient que les États membres combinent aides au revenu adéquates, accès à des services de soutien de qualité et inclusivité des marchés du travail, afin d'aider ceux qui peuvent travailler à accéder à l'emploi et à s'y maintenir, ce qui contribue à les préserver de la pauvreté. Un soutien intégré devrait être apporté aux personnes qui ne peuvent pas travailler afin de leur permettre de vivre dignement et de participer activement à la société.
11. **Les politiques devraient se concentrer sur la lutte contre les inégalités et la promotion de l'égalité des chances,** grâce à un accès pour tous à des services de qualité qui contribuent à une plus grande égalité des chances dans la société et sur le marché du travail, et grâce à des systèmes socio-fiscaux efficaces permettant une redistribution appropriée. Des services tels que l'éducation, la garde d'enfants, la formation, le logement et les soins de santé renforcent les capacités des personnes à participer activement à la société et à l'économie, et contribuent à rendre la croissance plus inclusive.

¹ Voir le rapport trimestriel sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe (mars 2019).

- 12. Résoudre la question des travailleurs pauvres appelle une réponse intégrée similaire.**
Une fiscalité équitable et des prestations liées à l'emploi adéquates peuvent aussi contribuer à rendre le travail suffisamment rémunérateur. Au-delà des mesures pécuniaires, la prestation de services sociaux, tels que des solutions de garde d'enfants à un prix abordable, des soins de longue durée, des aides au logement et l'accès à la formation, joue également un rôle important.
- 13. Pour réduire la pauvreté des enfants et interrompre la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre,** il convient de mettre en place des stratégies intégrées à long terme combinant prévention, aides au revenu adéquates pour les familles et accès à des services de qualité. En particulier, les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants constituent un investissement social efficace pour favoriser l'égalité des chances et remédier aux handicaps qui peuvent être présents dès l'enfance.
- 14. Les taux d'emploi des jeunes sont en amélioration même si,** malgré cette embellie, **une partie importante d'entre eux restent économiquement inactifs.** Cela a des conséquences négatives sur la croissance potentielle et peut entraîner, plus tard dans la vie, un risque plus élevé de pauvreté ou d'exclusion sociale. Les mesures prises par les États membres conformément à la recommandation du Conseil établissant la garantie pour la jeunesse peuvent constituer des facteurs d'amélioration déterminants.
- 15. Un plus large accès à des services d'accueil formels de qualité et abordables** (tels que des services de garde d'enfants ou de soins de longue durée) contribuerait à réduire les écarts entre les hommes et les femmes, ainsi qu'à atténuer les risques de pauvreté et d'exclusion sociale parmi les enfants et les femmes. Il convient d'améliorer la participation des femmes au marché du travail et de remédier aux écarts de rémunération et d'emploi entre les hommes et les femmes. Les politiques favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (y compris la conception de congés familiaux et de formules souples de travail et la chasse aux mesures dissuasives d'ordre fiscal et politique) contribuent à réduire ces écarts.

- 16. Les personnes handicapées, celles issues de l'immigration et les minorités ethniques, notamment les Roms, sont souvent défavorisées à de multiples égards en ce qui concerne leur participation au marché du travail et à la société,** comme on le voit dans un certain nombre d'États membres confrontés à des défis liés à la pauvreté ou à l'exclusion sociale de ces personnes. Des mesures de soutien à l'entrée sur le marché du travail complétées par une meilleure accessibilité, des services sociaux et sanitaires, et une attention accrue portée à la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sont nécessaires pour renforcer les capacités de chacun à participer activement à la société et à l'économie.
- 17. Les nouvelles formes d'emploi offrent de nouvelles possibilités de travail et de nouvelles sources de revenu, mais elles remettent également en cause la façon dont les systèmes de protection sociale sont conçus et financés.** Pour tirer pleinement parti de ces possibilités, tout en atténuant les risques, il est nécessaire de poursuivre les efforts de modernisation des systèmes de protection sociale, de manière à ce que tous les travailleurs, salariés et indépendants, aient accès à une protection sociale convenable et soient incités à contribuer et participer aux systèmes de protection sociale.
- 18. En ce qui concerne l'exclusion en matière de logement et le sans-abrisme, qui font partie des manifestations les plus extrêmes de l'exclusion sociale, les taux n'ont pas baissé dans la plupart des États membres,** et la situation s'est même aggravée dans certains d'entre eux au cours des dernières années. Le problème croissant de l'exclusion en matière de logement et du sans-abrisme appelle des solutions intégrées et viables qui combinent prévention et soutien. Des mesures telles que des programmes de logements sociaux et de logements locatifs abordables, qui s'accompagnent d'une rénovation des parcs de logements existants en vue d'une amélioration de leur efficacité énergétique, des allocations de logement ciblées, ainsi que des approches et solutions innovantes et intégrées pour les sans-abri devraient aller de pair avec des politiques assurant le bon fonctionnement du marché du logement privé.

- 19. Eu égard au défi démographique, des mesures sont nécessaires pour assurer l'adéquation et la viabilité des systèmes de retraite.** Prolonger la vie professionnelle en bonne santé et garantir des marchés du travail inclusifs qui acceptent les travailleurs âgés et les changements de carrière tardifs revêtira une importance déterminante pour l'avenir des systèmes de retraite. Les réformes des régimes de retraite devraient s'accompagner de mesures visant à assurer une transition harmonieuse et progressive entre la vie active (prolongée) et la retraite. L'action à mener devrait également continuer de privilégier la réduction des disparités entre les hommes et les femmes en matière de retraite. De plus, les politiques devraient viser à faciliter l'accès aux systèmes de retraite également pour les personnes occupant différentes formes d'emploi atypique et exerçant une activité non salariée.
- 20. Des systèmes de santé efficaces et viables offrant un accès universel à des soins de santé abordables et de qualité sont essentiels** pour disposer d'une population active et en bonne santé, et favoriser la productivité et la croissance économique, compte tenu du vieillissement de la population en Europe. Les inégalités en matière d'accès aux soins de santé et les inégalités quant aux résultats sur le plan de la santé, notamment d'une région ou d'un groupe socio-économique à l'autre, demeurent des questions à résoudre. La promotion de la santé, la prévention des maladies, le passage d'un système de santé axé sur l'hôpital à des soins primaires et ambulatoires plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi que des formes coordonnées et intégrées de soins de santé dotées d'une main-d'œuvre qualifiée et résiliente en effectifs suffisants constituent des domaines de réforme importants. La numérisation des soins de santé offre des possibilités mais présente aussi des risques pour ce qui est de relever tous ces défis.
- 21. Les lacunes dans l'offre de soins de longue durée de qualité et abordables et les difficultés pour y avoir accès, ainsi que les disparités régionales au sein de nombreux États membres, sont une source de préoccupation.** Les politiques en matière de soins de longue durée doivent davantage mettre l'accent sur la réhabilitation et l'autonomie, et garantir la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant. Il convient de renforcer la viabilité des systèmes de soins de longue durée et de garantir leur financement à long terme sans compromettre la qualité des services ni les possibilités d'y accéder.
- 22. La Commission européenne est invitée à tenir compte des priorités stratégiques exposées ci-dessus lors des travaux préparatoires à l'examen annuel de la croissance 2020.**